

# ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

L'usager du métro parisien, dans quelque voiture qu'il monte, ne peut échapper depuis le début de cette année, à deux placards publicitaires l'invitant à téléphoner à *Après la classe*, à l'instar est-il expliqué à titre d'exemples, des parents de la petite Aude qu'on vient chercher à la sortie de la classe pour l'accompagner chez elle et l'aider ensuite à faire ses devoirs ou de Julien, étudiant satisfait qu'on lui ait permis de réussir son examen. Dernière précision propre à persuader : *Après la classe*, dispose de plus de 2 000 intervenants en Île de France...

Autre anecdote : dans l'édition du Monde du 11 mars dernier, ce titre : *Cours particuliers : le marché de l'anglaise parentale* et deux pages consacrées à ce sujet que résumaient parfaitement trois sous-titres : Le soutien scolaire en forte expansion - Tous les milieux sociaux et tous les niveaux sont concernés - Inquiétude à l'Éducation nationale !

Ces deux exemples illustrent ce qui est devenu un véritable phénomène de société : l'accompagnement scolaire, objet des articles de cette rubrique. Ou plus exactement, un des aspects de l'accompagnement scolaire, car en réaction à cette forme mercantile et lucrative existe une offre gratuite d'organismes souvent subventionnés d'accompagnement à la scolarité selon la dénomination récente et officielle. La nuance introduite par la préposition (accompagnement **à** - et non **de** - la scolarité)

est importante, notamment pour ceux qui, au sein d'instances diverses généralement associatives, sont engagés dans un autre type d'action, elle-même sujette d'ailleurs à des dérivés qui la dénaturent.

L'accompagnement scolaire est une tradition. Études du soir, devoirs de vacances, cours particuliers, boîtes à bac ont depuis longtemps existé en marge de l'école pour remédier à des défaillances passagères ou non, pour aider à la préparation d'un examen ou d'un concours, pour éviter un redoublement ou mieux encore, pour assurer à un enfant un parcours capable de satisfaire les ambitions de ses parents. Contrôles avec notations dans les différentes disciplines, compositions et classements avec appréciations professorales circonstanciées, examens blancs ou dits de passage... alimentaient l'inquiétude des parents en rappelant sans cesse que la réussite s'inscrivait dans un contexte de compétition et de sélection permanentes au long d'une scolarité définie par des niveaux d'exigences et semée d'obstacles et de sanctions.

Le comble était qu'en ces temps où le système éducatif organisé en deux filières parallèles ne s'embarrassait guère d'égalité des chances et de démocratisation, l'école primaire, celle pour les enfants voués au certificat d'études et à la vie active à 14 ans, était celle qui pratiquait sans doute le plus la compétition et une sélection qu'on aurait imaginées dévolues à la « voie royale » des lycées, dégageant

ainsi en ses rangs les « meilleurs », souvent « en avance » et jugés dignes de passer un concours pour « poursuivre des études ». Ainsi naissait, quelle que soit la filière considérée, une demande à laquelle répondaient étudiants désargentés, retraités disponibles et enseignants eux-mêmes. Une demande néanmoins limitée, parce qu'elle était onéreuse, mais surtout parce qu'elle était le fait, soit de familles aisées soucieuses du maintien de leur progéniture au plus haut de la hiérarchie sociale et professionnelle, soit d'une minorité de parents moins fortunés mais pénétrés de l'idée que la réussite scolaire et les diplômes étaient les gages d'une ascension sociale dont ils avaient d'ailleurs souvent eux-mêmes bénéficié.

Est-ce que tout cela a changé ? Aujourd'hui, nous dit-on, le recours au soutien scolaire s'est généralisé. Des sociétés de cours à domicile (Academia, Top Profs, Complétude...), véritables entreprises ayant pignon sur rue, prospectent par campagnes publicitaires et par mailings. Dopées par la réduction d'impôt de 50% offerte aux parents au titre des emplois familiaux (étendue depuis 1996 aux services d'une entreprise), elles sont en pleine expansion dans un marché évalué à plusieurs centaines de millions d'euros si l'on tient compte du travail « au noir », car ce secteur d'activité est une nébuleuse informelle et mal connue dans laquelle le code du travail est allègrement contourné. À tous les niveaux

de la scolarité (et pas seulement à celui des lycées) dans tous les milieux (et pas seulement dans les milieux aisés) des parents dont on exploite l'angoisse n'hésitent pas à payer un tel « service » au taux horaire compris entre 20 et 50 euros.

Nous n'en sommes pas encore à la « deuxième école » que connaissent les enfants japonais mais la hantise de l'échec scolaire - stigmatisé par une « mise en scène des écarts culturels » comme disent les sociologues - que les efforts d'une école unique pour assurer l'égalité des chances n'arrivent notoirement pas à réduire alors qu'il conduit notamment à une éviction d'un marché du travail de plus en plus exigeant... l'importance dans la stratification sociale d'une classe intermédiaire avide de promotion et adhérant idéologiquement au modèle de la réussite individuelle par l'école... des parents indisponibles<sup>1</sup> pour aider leurs enfants (malgré les 35 heures) ou se jugeant incompétents (les nouvelles méthodes)... la présence à l'école d'enfants de familles immigrées déclarées « *scolairement déficientes* »... et bien d'autres facteurs économiques et sociaux expliquent ce phénomène. « *Avoir un diplôme est devenu un brevet de normalité sociale dans un contexte d'incertitude économique* » déclare au Monde Dominique Glasman, sociologue...

... et Philippe Meirieu : « *Le développement des cours particuliers ne peut être mis uniquement au débit de l'école. Il participe aussi de la montée de l'individualisme et de la méfiance vis-à-vis des institutions* ». Le ministère de l'Éducation nationale s'inquiète de cette inflation de cours particuliers et d'aides aux devoirs, et rappelle que « *les moyens existent au sein de l'institution* ». Alerté par les fédérations de parents d'élèves, les mouvements d'éducation populaire et des associations familiales<sup>2</sup> le

ministre promet de relancer les dispositifs de soutien dans les collèges et de suivi individualisé dans les lycées, dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils ont échoué ou ont été détournés de leur mission d'aide aux élèves en difficulté.

Même si ces dispositifs n'ont pas été accompagnés des mesures souhaitables pour leur mise en place, cela n'en rend pas moins incompréhensible - au point de prendre la forme d'un scandale -, le fait, par exemple, que de nombreux enseignants assurent ces cours particuliers organisés par ces sociétés prestataires, au « profit » quelquefois de leurs propres élèves !

Ces activités mercantiles dont nous n'avons qu'esquissé l'importance et le rôle sont les signes d'un temps difficile et brutal, à l'avenir incertain, et montrent que la scolarité est toujours vécue comme une suite d'épreuves redoutées par les parents et redoutables pour un nombre croissant d'enfants. Ainsi est entérinée « l'externalisation » de ce que l'école ne fait pas ou fait mal avec, pour corollaire, un renforcement de l'inégalité face à la scolarisation et de l'échec pour les enfants de familles loin de pouvoir (ou même d'imaginer pouvoir) recourir à ce supplément péri-scolaire, à ce complément de l'école, à ce moyen de prévenir ou de panser les dégâts.

À défaut de pouvoir « *faire de l'école, son propre recours* », le ministère de l'Éducation nationale et les pouvoirs publics se sont efforcés, par des textes élaborés en collaboration avec divers organismes d'État (les Caisses d'Allocations Familiales, le Fonds d'Action Sociale, par exemple) d'institutionnaliser l'accompagnement scolaire dès 1981. D'abord destinés aux enfants immigrés et privilégiant l'aide aux devoirs, (devoirs pourtant supprimés depuis 1956 !) ces textes ont été

revus (par 13 ministères et organismes publics !) pour aboutir, en 1992, à la rédaction d'une *Charte de l'accompagnement scolaire* puis, en 2001, à celle de la *Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité*, co-signée par cinq ministres (Famille, Santé, Éducation, Jeunesse, Emploi, Ville) et 33 organismes et associations.

L'objectif de ces textes - outre de préciser que les actions concernées ne peuvent être confondues ni avec ce qu'on pourrait appeler une « école-bis » ni avec des opérations de rattrapage à but lucratif - était de définir l'accompagnement à la scolarité comme l'ensemble « *des apports culturels nécessaires à la réussite scolaire* ». Autrement dit, il ne s'agit pas de guérir mais de prévenir, de s'attaquer non pas aux symptômes mais aux causes de l'échec. Comment ? En assurant aux enfants qui risquent de ne pas les connaître sans ces « apports », les conditions d'une bonne scolarité. Nonobstant ce qu'exige chez l'enfant, en amont et en aval de l'action de l'école, l'acquisition et l'intégration des savoirs scolaires, il convient de mettre en œuvre, notamment pour les plus démunis, en marge de... en plus de... au service de... et, dans les meilleurs des cas, avec... l'école, une action éducative sans laquelle il n'est point de salut scolaire possible !

C'est bien le rôle que Gérard Castellani, ancien directeur adjoint d'IUFM, administrateur de l'AFL et des CEMÉA, assigne à l'accompagnement à la scolarité. Il parle de « *formation initiale et continue au métier d'élève* », estimant qu'aujourd'hui, concernant les apprentissages, l'évolution de la pédagogie nécessite qu'avant et après l'action de l'école, soient apportées aux enfants des aides qui leur permettent d'abord de « *trouver du sens à l'école* »

et ensuite permettent que l'école puisse « *donner du sens à (leur) vie* ». Rappelant dans quel contexte sont nées les Chartes de 1992 et de 2001, il déplore que dans la dernière notamment, on ait éprouvé le besoin de spécifier que l'accompagnement était avant tout destiné à « *ceux qui ne bénéficient pas des conditions optimales de réussite scolaire* », ouvrant ainsi, selon lui, la porte à des pratiques qui en dénaturent « *le caractère démocratique et égalitaire dans un contexte non compétitif* ».

**Qu'est-ce que l'accompagnement à la scolarité des enfants ? Gérard Castellani. p.63**

Tenant compte des pratiques mises en œuvre par les organismes d'éducation populaire en matière d'accompagnement à la scolarité, les Chartes officialisent deux principes directeurs. Le premier est que l'accompagnement ne doit pas être un dispositif strictement assujéti à l'école et se limitant à des actions de remédiation au plus près des méthodes et des objectifs scolaires dont l'aide aux devoirs est sans doute l'illustration. Le deuxième insiste sur l'idée que l'enfant ne se construit pas uniquement à l'école mais dans la globalité de ce qu'il vit... et qu'il vit, certes à l'école, mais aussi dans sa famille et dans le tissu social, espace du temps libre et des loisirs. C'est donc sur ces territoires, dans des partenariats concertés, que l'accompagnement scolaire - moyen parmi d'autres et non plus but en soi et exclusif - doit participer aux politiques éducatives et sociales.

Comment se traduisent ces deux principes dans les démarches des mouvements, quelquefois co-signataires des Chartes, souvent proches de l'École, qui entendent faire œuvre d'éducation en accompagnant non pas l'élève mais l'enfant en devenir

dans une dimension périscolaire plus large, visant son épanouissement dont la réussite scolaire n'est qu'une composante. Leurs démarches s'inscrivent souvent dans des projets de développement, éducatifs et culturels, centrés sur un territoire (quartier, commune...) ou un public (les habitants, les parents...) délimités. Projets qu'ils partagent avec d'autres partenaires, projets inscrits dans des dispositifs impliquant l'État, ou/et les collectivités locales, tels que les contrats-ville, les contrats éducatifs locaux ou les contrats locaux d'accompagnement scolaire.

La Fédération des associations départementales des Pupilles de l'Enseignement Public inclut dans ses missions des actions d'accompagnement à la scolarité. On lira à son propos le texte de Joël Roy, nourri du travail et de la réflexion des partenaires du réseau PEP. La fonction de son auteur : délégué national en charge de l'accompagnement de l'enfant et de sa famille, indique la nature et les destinataires des actions entreprises sous sa responsabilité. Il s'agit, pour les PEP, d'œuvrer dans tous les lieux d'échanges et d'apprentissages, là où les enfants évoluent, en intégrant la dimension parentale pour que se noue une collaboration entre ces lieux qui souvent s'ignorent et spécifiquement que s'établissent des relations complémentaires entre les familles et l'école.

**L'accompagnement scolaire. La conception des PEP : agir pour transformer. Joël Roy. p.69**

Autre exemple, celui de l'accompagnement scolaire dans le cadre d'un Contrat-ville dans un quartier de la commune d'Antony, dans les Hauts de Seine dont rend compte Jean Pierre Bénichou. L'étude du fonctionnement des quatre structures en charge de

cet accompagnement a conduit les rapporteurs à faire deux propositions propres à dynamiser la situation : « *privilégier une démarche globale* » hors de toute idée de remédiation ou de recours et « *assurer le partenariat le plus large possible* » afin de maintenir la diversité des pratiques et des rôles des intervenants. Reste à définir comment l'école peut devenir partenaire de ce projet de développement global.

**Les enjeux de l'accompagnement scolaire... Jean Pierre Bénichou. p.78**

La multiplicité des acteurs et la diversité des formes d'actions réunies sous les termes génériques d'accompagnement scolaire nous a conduit plus haut à parler de nébuleuse. Une nébuleuse méconnue par qui n'a pas eu l'occasion de l'approcher, rarement décrite et rarement évaluée parce qu'aux effets difficilement évaluables. D'où l'intérêt de l'article de Joëlle Bonnet, responsable de la structure *Antigone Formation*. En effet, cet organisme, qui assure des missions de conseil et de formation en direction des services publics, s'est vu confier par le Comité Départemental de l'Accompagnement Scolaire (CDAS) des Bouches du Rhône une évaluation des besoins en formation des intervenants en accompagnement scolaire du département. Le long compte-rendu de Joëlle Bonnet dévoile une

<sup>1</sup> voir les enquêtes du Conseil Économique et Social sur les jeunes en difficulté (La Documentation française) ou de l'Inspection Générale de l'É.N. sur « *Les conditions de vie et d'études* » et sur « *Le travail personnel des élèves en dehors de la classe* ».

<sup>2</sup> dans son dossier de presse « *Le coût de la scolarité 2002* » la Confédération Syndicale des Familles déplore que les structures associatives d'accompagnement éducatif qui « *participent non seulement à la consolidation des acquis scolaires mais aussi à la socialisation des enfants et des jeunes* » ne bénéficient pas des avantages que connaissent par exemple les associations sportives

réalité complexe à travers l'exposé des différents types de démarches induits, comme déjà indiqué dans les précédents textes de cette rubrique, par deux grands modèles de références : celui de « *la sacralisation de l'école* » conduisant à « *une soumission aux prescriptions scolaires* » et celui de « *l'éducation populaire* » incluant dans ses préoccupations « *tous les facteurs de l'environnement* » de l'enfant et « *une approche critique* » de l'école. Caractérisation des démarches donc, mais aussi descriptions des pratiques, des profils et des besoins des différents intervenants composent un état des lieux dans les Bouches du Rhône sans doute généralisable.

**L'accompagnement scolaire dans les Bouches du Rhône. Joëlle Bonnet. p.82**

Joël Roy écrit dans son texte « *Le propos est d'amener l'école à se constituer en un espace d'apprentissages multiformes qui auront pour vocation d'être, en même temps, l'occasion d'apprentissages sociaux. C'est à ce prix qu'elle pourra rester un modèle d'organisation pour tous les autres « tiers-lieux » dont on sait maintenant qu'ils jouent (et joueront de plus en plus) un rôle déterminant dans le devenir de tous.* »

À considérer cette vaste **entreprise d'assistance à personnes en danger d'inadaptation à l'école** qu'est l'accompagnement à la scolarité, on ne peut qu'éprouver un certain malaise. Quelque forme que prenne cette assistance, qu'elle soit centrée sur l'élève et directement axée sur la lutte contre l'échec ou qu'elle s'exerce au double niveau et de l'enfant considéré dans sa globalité et des caractéristiques de ses lieux de vie, toujours il s'agit, pour reprendre les termes de la Charte de

1992, de réaliser les « *appuis et collaborations dont l'école a besoin dans le cadre des enseignements qu'elle dispense* » quand ces appuis et ces collaborations ne sont pas assurés par l'environnement social et familial de l'enfant. L'accompagnement scolaire serait-il, en réalité, une aide à l'école ? À une « *école pour tous* » mais qui ne pourrait (ne voudrait ? ne saurait ? ne devrait ?) pas faire avec l'hétérogénéité des publics qu'elle reçoit et qui a besoin qu'on prépare les individus qui ne sont pas conformes ? Une école pourtant terriblement confrontée aux problèmes que génèrent les inégalités sociales et familiales, à la violence, au refus d'apprendre, à l'impossibilité d'enseigner sereinement, mais néanmoins impériale et impassible dans ses pompes et dans ses œuvres, ses normes, ses pratiques et ses barèmes et dont il convient d'une manière ou d'une autre de satisfaire les exigences ?

Mais, dira-t-on, l'école qui n'a plus l'apanage de l'éducation ne peut pas tout, ce qui est vrai... elle a changé, dans un contexte de plus en plus difficile, ce qui est également vrai... Néanmoins, en quoi serait-il impossible que l'école participe aux efforts déployés en dehors d'elle en faisant également siennes les missions que la Charte de 1992 assigne à l'accompagnement scolaire : « *fournir aux jeunes des méthodes, des approches, des relations susceptibles de faciliter l'acquisition des savoirs* », ou encore « *élargir les centres d'intérêt des enfants (...) par une ouverture sur les ressources culturelles, sociales et économiques* » et enfin « *valoriser les acquis afin de renforcer leur autonomie* » ? Ce programme auquel doit tendre, nous semble-t-il, tout système éducatif digne de ce nom serait propre à la « *constituer en un espace d'apprentissages multiformes* » qu'évoque Joël Roy, à en faire « *un modèle d'organisation pour tous les*

*autres tiers-lieux* » et à lui donner ainsi un « *rôle déterminant dans le devenir de tous* ».

C'est affaire d'ouverture, de collaboration et de partenariat et la balle est dans le camp de l'école. Encore faut-il qu'elle reconsidère davantage son principe fondateur qui consiste à penser que le facteur privilégié du développement de l'enfant est l'enseignement qu'elle lui donne en différenciant le plus possible et pour les plus jeunes le découpage disciplinaire du savoir qui en est la traduction la plus manifeste. Les politiques de lecture qu'on s'efforce de mettre en œuvre ici et là, qui font de l'apprentissage de l'écrit « l'affaire de tous », sont sans doute exemplaires à cet égard.

Ce n'est pas l'avis du Ministre de l'Éducation nationale qui invite à mettre fin au « *pédagogisme* » dont la « *démagogie* » conduit à se préoccuper de l'élève et de ses manières d'apprendre pour restaurer une école sanctuaire de la « *transmission des savoirs* », avec les conséquences que l'on sait...

**Michel VIOLET** ■■■